

Résultat de changer le mode d'envoi de fonds.

Une lettre contenant un mandat de poste a été égarée. Le destinataire adresse une réclamation officielle à l'administration. Celle-ci lui répond que ses mandats étant payables dans tous les bureaux de poste de France, ce n'est qu'au bout de neuf mois, à partir de la date du dépôt, que la somme pourra être remise au destinataire, s'il y a lieu.

Le correspondant s'élève contre ce règlement et, après plusieurs arguments qu'il est inutile de rapporter ici, arrive à cette conclusion :

« Si j'avais qualité pour proposer un remède efficace, capable d'empêcher le retour de pareils faits, je ferais remarquer à l'administration qu'elle arriverait promptement à ce résultat en appliquant au mandat de poste les règles qui concernent les lettres chargées, et ce, bien entendu, sans que ce fût à la charge de l'expéditeur, attendu qu'il est rationnel que l'administration des postes garantisse des fonds qu'elle a déjà encaissés, et pour l'acceptation desquels elle veut bien prélever un droit très élevé.

« N'est-ce pas d'ailleurs un singulier contre-sens de voir les postes s'engager à payer intégralement la valeur déclarée des lettres chargées égarées ou perdues, contenant des valeurs n'émanant pas d'elle, alors qu'elle ne garantit pas les siennes propres ? »

Tout l'envoi coûte bien davantage puisque, moyennant 20 centimes de chargement et 10 centimes de déclaration, vous pouvez expédier un billet de 100 fr. avec toute sécurité, tandis que l'envoi de cette somme en mandat de poste revient à 2 fr. 35 cent.

Nous serions, pour notre part, heureux que l'administration des postes inaugurât cette mesure. Cependant nous sommes obligé d'ajouter que, jusqu'à ce moment, s'il arrive jamais, la plus vulgaire prudence devrait engager les expéditeurs — résolus à se soumettre déjà au sacrifice que leur impose le tarif des postes, — à faire un petit surcroît de dépenses pour s'assurer, au moyen du chargement, de l'arrivée certaine de leurs fonds.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Lundi, 15 octobre, le service de transports de houilles a été ouvert aux stations de Lens et Hélin-Liétart. Deux trains auront lieu chaque jour, l'un allant vers Douai et l'autre vers Lille.

On annonce une vente publique à Rouen de 8,200 balles de laines diverses par lots de deux balles et au-dessus.

Après neuf ans d'absence, due à leur séjour prolongé en Angleterre, aux États-Unis de l'Amérique du Nord et au Mexique, les MÈNES-TRELS PYRÉNÉENS, de retour en France, osent espérer retrouver encore le bienveillant intérêt, les généreuses sympathies avec lesquels l'autorité et le public ont déjà daigné les accueillir en 1845 et en 1850, lors de leur dernier passage en cette ville.

Ils se feront entendre jeudi à neuf heures en l'église Notre-Dame, pendant la grand-messe solennelle.

Eveline, sut adoucir l'amertume du sacrifice auquel se condamnait Marguerite, par un accueil plein de la plus affectueuse cordialité. Du moment où les deux femmes se virent, l'âme simple et naïve d'Eveline se lança de bonne foi dans les songes d'une amitié fraternelle, inaltérable, dont l'expression toucha Marguerite, mais à laquelle la judicieuse fille n'apporta que peu de foi, car elle lisait dans l'avenir le sort qui était réservé à l'humble amie d'une femme riche.

Au moment où nous commençons le récit de cette véritable histoire, le vaisseau qui portait le jeune marin et qui avait été signalé sur la côte allait faire son entrée en rade; comme la marche du navire à travers les écueils qui la bordaient, n'étaient pas tout à fait sans périls, quoiqu'ils fussent garantis par la présence d'un côtier, Eveline avait prié le pasteur du village de célébrer l'office divin pour obtenir en faveur des marins la protection du ciel, et elle se disposait à se rendre à l'église pour unir sa prière à celles du révérend ministre.

— Soigne bien la maison, disait-elle à Marguerite en recevant de ses mains sa mante et son chapeau, surveille la table, arrange les bouquets, et si George arrivait avant la fin de l'office, viens me rejoindre avec lui dans le temple pour que nos prières se changent en actions de grâces. — Cher George, il est si bon! que le Ciel le protège! mais il le protégera; Dieu voit mes angoisses, il me rendra mon mari sain et saut...

— N'épouse jamais un marin, Marguerite: il faut avoir mon caractère et cette pauvre gaîté qui l'importune quelquefois, pour résister aux soucis que cause l'absence. Voilà huit mois que je n'existe qu'à demi, et pendant tout ce temps-

Les nommés Jules Vandeputte, Mathieu Ivo et Léou Huytens ont été condamnés à 50 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Lille, à l'audience du 17 octobre, comme falsificateurs. La publication des jugements aura lieu dans le *Journal de Roubaix*, aux frais des condamnés.

Un fileteur signale, dit le *Mémorial d'Amiens*, le procédé suivant pour faire disparaître les gerçures des mains, si incommodes aux ouvrières dans certaines industries pendant l'hiver.

Les fileuses de son atelier ont l'habitude, en sortant le soir, de tremper leurs mains dans une dissolution d'alun mêlé de vin. Or, près du vase d'alun se trouvait un tonneau de sulfate de cuivre pour durcir les bois. Quelques ouvrières eurent l'idée d'y tremper leurs doigts, et l'effet a été instantané. Depuis, aucune ne s'est plainte de gerçures aux mains. Si le procédé est bon, il est des plus faciles et mérite d'être popularisé.

EMPRUNT DES VILLES

DE ROUBAIX ET DE TOURCOING autorisé par la loi du 6 juillet 1860, conditions approuvées par le gouvernement.

Souscription publique

Cet emprunt est divisé en 60,000 (soixante mille) obligations de cinquante francs chacune, remboursables en cinquante-cinq années, à l'aide de deux tirages par an.

Les tirages se feront publiquement aux hôtels-de-ville de Roubaix et de Tourcoing, le 1^{er} février et le 1^{er} août de chaque année. Le premier tirage aura lieu le 1^{er} février 1861.

Ces tirages donnent droit aux remboursements suivants :

24 obligations à raison de 25,000 f. chacune.	
20 — — — — —	20,000 —
24 — — — — —	10,000 —
66 — — — — —	5,000 —
332 — — — — —	4,000 —
450 — — — — —	500 —
470 — — — — —	200 —
6,966 — — — — —	100 —
51,648 — — — — —	50 —

60,000 obligations. Les obligations sorties seront payées trois mois après chaque tirage.

Les obligations sont émises au cours de 45 francs chacune, payables comme suit :

- 10 fr. en souscrivant ;
- 15 » le 1^{er} décembre 1860 ;
- 20 » le 1^{er} janvier 1861.

En cas de retard de paiement, le porteur sera passible des intérêts à raison de 5/0 l'an, à partir du huitième jour après l'échéance.

A défaut de paiement d'un terme échu dans le délai d'un mois à partir de l'échéance, le montant de l'obligation sera exigible en totalité, et elle pourra être vendue jusqu'à due concurrence.

Les porteurs auront la faculté d'anticiper en bloc les deux termes de paiement avec bonification de l'intérêt en leur faveur à 3/0.

La souscription demeurera ouverte du 18 au 31 courant :

- A ROUBAIX, à l'hôtel-de-ville ;
- A TOURCOING, à l'hôtel-de-ville ;
- A PARIS, chez MM. SIMON, EMDEN et C^e, banquiers (un bureau spécial sera établi à cet effet, 11, rue Drouot), où l'on délivre des prospectus détaillés de l'emprunt et du tableau des tirages.

Si les demandes dépassaient le nombre des obligations à émettre, un avis ultérieur ferait connaître le plus promptement possible la proportion dans laquelle chaque souscription devrait être réduite. (2180)

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 14 octobre 1860.
Sommes versées par 61 déposants dont 13 nouveaux . . . fr. 9,060
21 demandes en remboursement. 7,928 94
Les opérations du mois d'octobre sont suivies par MM. Louis Scripél et Achille Wibaux, directeurs.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 9 au 15 octobre 1860 inclus.

NAISSANCES.

14 garçons, 18 filles.

MARIAGES.

Du 10 octobre. — Entre Henri-Joseph Raux, ourdisseur, et Ursule-Cécile Borry, servante.
Du 15. — Entre Joseph-Marie Dubar, tisserand, et Césarine-Hortense Lecoutre, journalière. — Fidel-Ivon Libeer, fleur, et Hortense-Rosalie Desplanques, couturière en robes. — Jules Bécu, garçon-boulangier, et Marie-Julie Leclercq, journalière. — Antoine-Joseph Capelle, fleur, et Flore-Joseph Dubrunfaut, journalière.

DÉCÈS.

Du 11 octobre. — Clémence Raymond, 31 ans, ménagère, épouse de Jean-Baptiste Landragin, rue Latérale.
Du 12. — Jean-Baptiste Mathon, 73 ans, ancien brigadier-chef de police, veuf de Sophie-Désirée Fontenelle, rue de la Fosse-aux-Chènes.
Du 15. — Louis-Joseph Duthoit, 78 ans, journalier, veuf d'Ernestine-Joseph Host, Hospice. — Hortense Monnet, 24 ans, ménagère, épouse de Florimond Tiberghien, Jean-Ghislain.
Plus 5 garçons et 13 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

Le docteur Franchino a guéri rapidement, dit le *Cosmos*, par l'emploi de l'eau distillée de laurier-cerise, trois cas de brûlures aux deuxième, troisième et quatrième degrés. Cette eau aurait, en outre, l'avantage de supprimer presque entièrement la douleur et de calmer l'agitation, la chaleur, etc. M. Franchino la mélange, dans la proportion de 8 p. %, à de la solution de gomme, et en imprègne des compresses, que l'on applique sur les surfaces brûlées, après les avoir préalablement abstrégées et après avoir percé les phlyctènes. Pour renouveler le pansement, il faut mouiller les compresses à enlever en les recouvrant d'autres compresses trempées dans l'eau.

NÉCROLOGIE.

Les journaux ont annoncé que Mgr l'évêque de Troyes avait succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante. Voici les détails qui nous parviennent sur ce douloureux événement :

Mgr Cœur s'était rendu à Charpont pour y passer quelques jours. Avant le dîner, le vénérable prélat allait se rendre dans sa chambre pour y réciter ses matines; mais, auparavant, sous la préoccupation d'une pieuse pensée, il demande un volume de la collection des Pères pour y chercher un passage de saint Jean-Chrysostôme qu'il désirait vérifier. M^{me} de Truchy va le lui chercher; au retour, elle trouve le prélat tombé à terre, la tête appuyée sur un fauteuil, la bouche couronnée et la parole embarrassée. M. l'abbé Cœur, vicaire-général, qui avait accompagné son vénérable frère, accourt à l'instant. L'évêque peut encore se confesser, reçoit l'extrême-onction et perd la parole. Les médecins arrivent, mais nul remède n'est efficace.

Mgr Cœur, était âgé de 55 ans; il descendait, dit-on, du fameux Jacques Cœur, l'argentier de Charles VII. Ordonné prêtre en 1829, il occupa

successivement plusieurs postes ecclésiastiques et fut nommé à l'évêché de Troyes, le 16 octobre 1848, par le général Cavaignac. Mgr Cœur était chevalier de la Légion-d'Honneur depuis 1840. C'était un des prélats français les plus attachés aux doctrines gallicanes.

Tribunaux.

La cour de cassation, par un arrêt du 14 octobre, a décidé que le notaire qui a postdaté des actes qu'il a reçus en sa qualité, commet le crime de faux en écriture authentique, prévu et réprimé par l'article 147 du code pénal; la constatation de l'arrêt qu'en postdatant ces actes ce notaire n'a pas eu l'intention de nuire ne saurait constituer une appréciation de fait souveraine de nature à justifier le non-lieu ordonné, lorsque cet arrêt constate en outre que le prévenu n'a eu pour but que de se soustraire par cette postdate au paiement du double droit d'enregistrement, c'est-à-dire reconnaître l'existence d'un préjudice réel aux intérêts du trésor, ce qui implique nécessairement l'intention de nuire.

La Cour de cassation a rendu, dans son audience du 9 mai, un arrêt d'une grande importance. Il résulte de cet arrêt que le créancier qui n'a pas fait inscrire son hypothèque dans la quinzaine de la transcription de la vente de l'immeuble que devait affecter l'hypothèque, n'est pas relevé par une surenchère ultérieure de la déchéance encourue par lui. La surenchère, encore qu'elle entraîne résolution de la vente, ne détruit pas les effets de la transcription et de la purge.

FAITS DIVERS.

L'amélioration de la race canine préoccupe depuis quelque temps les agriculteurs, les chasseurs et les sportmen. On a même établi un turf de chiens calqué sur le turf des races chevalines et qui s'annonce comme étant le moyen le plus convenable pour renouveler et retremper les races. Ce turf est une branche nouvelle du sport; il a déjà conquis ses grandes lettres de naturalisation en Amérique, en Angleterre et en France.

Un turf spécial a été consacré aux levriers et la première course a eu lieu le 7 octobre de cette année, à Longchamps. Le lecteur curieux de ce spectacle pourra encore y assister avant la fermeture des courses et prendre des renseignements sur cette innovation, soit au *Journal des Chasseurs*, soit au *Sport*, qui est le *Moniteur* de tous les turfs de Paris et de la France.

Chez un marchand de curiosités de la rue Saint-Honoré, à Paris, le sieur R... avait acheté plusieurs objets, lorsqu'il se mit à examiner un bijou assez singulier, dont il ne s'expliquait pas parfaitement l'usage. Ce bijou avait une partie tranchante qui lui fit une légère écorchure à laquelle il accorda peu d'attention. Le sieur R... continuait de causer avec le marchand qu'il connaissait particulièrement. Au bout d'un certain temps, il sentit un frisson lui parcourir tout le corps; puis il éprouva un malaise indéfinissable et une torpeur qui paralysa toutes ses facultés. Sa position empira bientôt de telle façon qu'il fallut courir chercher un médecin.

Le docteur remarqua tous les symptômes d'un empoisonnement par un toxique minéral, qu'il combattit aussitôt au moyen d'une médication énergique. Une réaction salutaire s'opéra, et le malade fut reconduit à son domicile avec l'espérance d'être sauvé.

Examen fait du bijou dont il a été question

Marguerite ne répondit rien, mais elle se retira pour cacher aux yeux du capitaine l'émotion que ces dernières paroles lui faisaient éprouver.

— Mon Dieu! pensait-elle, que dirait-il s'il savait que la pauvre Marguerite est considérée ici plutôt comme une servante que comme une amie?

En effet, le capitaine était loin de soupçonner les rapports qui existaient entre son amie et sa femme. Habitué à la considérer avec une déférence respectueuse lorsqu'il habitait la maison de madame Templeton, il ne lui venait pas à la pensée que Marguerite, la fière jeune fille, fût traitée dans sa maison autrement qu'en égale. Ainsi, lorsqu'il voyait Marguerite occupée, soit à surveiller la maison, soit à mettre le linge en ordre, ou à chiffonner les bonnets de sa femme, il pensait que tels étaient ses goûts, sa volonté, et pas autre chose. Il l'admirait en souhaitant au fond de sa pensée que sa femme lui ressemblât sous ce rapport; mais l'idée que Marguerite se fût, volontairement ou par nécessité, soumise à des travaux indignes d'elle, ne pouvait pas se présenter à son imagination: aussi la croyait-il parfaitement contente de sa position. En général, les hommes très occupés au dehors et vivant peu dans l'intérieur de leur ménage, ne sont guère propres à juger tous ces petits riens qui forment l'ensemble de la vie intime.

Marie DE GRICOURT.

(La suite au prochain numéro.)

KERMESSES.

Dimanche 21 octobre.

Templemars.